

La Balme de Sillingy, le 23 mai 2023

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY**

**Lundi 22 mai 2023 à 19h30 en salle des Fartoz**

**2023-055 : Désignation d'un référent déontologue pour les élus de La Balme de Sillingy**  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

**2023-056 : Approbation de la modification des statuts de la CCFU en vue d'élargir la compétence "aménagement et gestion d'itinéraires cyclables"**  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

**2023-057 : Adoption de la convention de fonctionnement du service « Ressources Humaines » mutualisé suite à l'adhésion de la commune de Lovagny**  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

**2023-058 : Sortie du service « Ressources Humaines » mutualisé au 31 décembre 2023**  
Après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 7 contre (P. BANNES, MJ BONNARD, A. BURGARD, F. DAVIET, M. PASSETEMPS, P. RIBIER, B. TERRIER), le conseil municipal adopte la délibération.

**2023-059 : Modification du tableau des emplois**  
Après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 6 contre (P. BANNES, A. BURGARD, F. DAVIET, M. PASSETEMPS, P. RIBIER, B. TERRIER), le conseil municipal adopte la délibération.

**2023-060 : Approbation de la modification simplifiée n°1 du PLU de La Balme de Sillingy**  
Après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 5 abstentions (P. BANNES, A. BURGARD, F. DAVIET, P. RIBIER, B. TERRIER), le conseil municipal adopte la délibération.

**2023-061 : Acquisition de parcelles à des fins de régularisation de voirie route des Carasses**  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

**2023-062 : Acquisition/Cession de parcelles à des fins de régularisation de voirie chemin du Moulin**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

**2023-063 : Acquisition de la parcelle cadastrée A 195 – Espaces Naturels Sensibles**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

**2023-064 : Approbation du règlement interne de la ludothèque**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

**2023-065 : Approbation du règlement intérieur de l'accueil périscolaire**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

**2023-066 : Approbation du règlement intérieur de l'accueil extrascolaire**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

**2023-067 : Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune à partir du 1<sup>er</sup> juin 2023**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

**2023-068 : Subvention exceptionnelle à l'EFFA**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

Le Maire,  
**Séverine MUGNIER**

